Image not found or type unknown

garantie vehicule occasion

Par **thierry40280**, le **11/04/2011** à **17:40**

j'ai acheté une voiture d'occasion le 14.01.2011 dans un garage avec une garantie de 3 mois .Lors de l'achat j'ai demandé une garantie de un an que l'on m'a fait payer.J'ai eue une panne au début de mon achat qui a été suivie par le garage,mais une 2 panne est survenue et alors le garage me renvoie sur la societe qui doit prendre en charge la garantie du vehicule. Cette societé a été mis en liquidation judiciairedepuis un mois et mon garage ne veut rien savoir et me renvoie sur la societe qui aété mandaté par le garage.Le montant des travaux sur le vehicule se monte a 4000 euros sans la main d'oeuvre. (Pot catalytique hs2 ,sonde des pots aussi ainsi qu'une sonde huile moteur HS)
contre qui doit je me retourné et comment?
cordialement.

Par **razor2**, le **12/04/2011** à **09:02**

Bonjour, faites comprenre au garage que sans prise en charge de leur part des réparations, vous n'hésiterez pas à les poursuivre au civil au titre de la garantie légale contre les vices cachés dont ils sont redevables, et que ca leur coûtera bien plus cher, les juges ayant tendance à protéger les acheteurs non professionnels face aux vendeurs pros...
La demande leur sera adressée en LR/AR en les mettant en demeure de vous répondre sous 8 jours.
Ensuite, s'ils ne donnent pas suite, vous devrez mandater un expert (contactez votre assurance auto afin de voir si vous bénéficiez de la protection juridique.) qui établira un rapport sur la cause des disfonctionnements.

Par **thierry40280**, le **13/04/2011** à **07:26**

BONJOUR,
merci pour votre réponse j'ai envoyé le recommandé et la réponse est toujours négative de la part du garage. Par contre pour ma garantie de un an sur mon vehicule ,le garage me dit qu'elle est perdue car ce n'est plus elle qui l'assure mais le prestataire qui est liquidé. Pourtant la garantie de un an avec cette societe est au nom du garage et pas a mon nom, il m'ont juste donné une carte avec les coordonnées de la societé avec le numero de la garantie. ESty ce que je peut leur reclamer que la garantie de un an leur soit imputé?
cordialement.

Par **razor2**, le **13/04/2011** à **10:26**

Je vous conseille de prendre contact avec votre assurance auto afin de voir si vous bénéficiez de la protection juridique, et si oui, de la mettre dans le bain.
Si non, vous devrez, à vos frais, mandater au plus vite une expertise de votre véhicule à laquelle sera conviée le garage vendeur en LRAR.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés